

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022055
Repas des aînés 2022**

Séance du 30 Septembre 2022

Le 30 Septembre 2022, dix-neuf heure quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme PELLETIER Émeline, Madame LEBRE Amélia.

Pouvoir : Madame PELLETIER donne pouvoir à Madame CHAPPAZ, Madame CHAUVET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD, Madame LEBRE Amélia donne pouvoir à Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. Pierre MAIRE.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

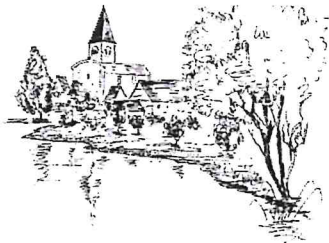
Date de la convocation : 26 Septembre 2022.

Date d'affichage de la convocation : 26 Septembre 2022.

Il convient d'arrêter pour l'année 2022 la date à laquelle sera organisé le repas des aînés. Il convient également de statuer sur l'âge des personnes concernées par ce repas afin de respecter les obligations légales pour le contrôle à posteriori de la dépense pour la Trésorerie. Il est notifié qu'il faut demander trois devis à minima, si possible auprès de traiteurs locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter la date du repas des Aînés le samedi 10 Décembre 2022, de fixer l'âge minimum des bénéficiaires du dispositif à 67 ans et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220930-2022055-DE
En date du 04/10/2022
Publication réglementaire effectuée le 04/10/2022